

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>92297</b>	<b>De M. Philippe Armand Martin ( Les Républicains - Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Économie, industrie et numérique</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Économie</b>
<b>Rubrique &gt;entreprises</b>	<b>Tête d'analyse &gt;investissements</b>	<b>Analyse &gt; investissements étrangers.</b>
Question publiée au JO le : <b>05/01/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>12/04/2016</b> Date de renouvellement : <b>19/07/2016</b> Date de renouvellement : <b>25/10/2016</b> Date de renouvellement : <b>07/02/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les investissements étrangers en France. Depuis le début de l'année 2014, les entreprises étrangères ont consacré 145 milliards d'euros pour acquérir des entreprises françaises alors que dans le même temps les entreprises françaises n'ont consacré que 88 milliards d'euros d'acquisition hors des frontières. Contrairement à ce qui prévalait en 2013, la France et les entreprises françaises sont devenues des cibles pour les investisseurs étrangers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour préserver les entreprises françaises des acquisitions étrangères et ce plus particulièrement dans les secteurs industriels stratégiques.